
**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL
(CRÉ LONGUEUIL)**

**FORUM RÉGIONAL
PLACE AUX CITOYENS
DE LONGUEUIL
12 SEPTEMBRE 2004**

RAPPORT

SEPTEMBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
1. LES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET DES FINANCES PUBLIQUES	6
1.1 La mise en contexte des enjeux démographiques	6
1.1.1 Les pistes de solutions.....	6
1.2 La mise en contexte des enjeux des finances publiques	7
1.2.1 Les pistes de solutions	7
1.3 Les faits saillants.....	8
2. L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI	10
2.1 La mise en contexte	10
2.2 Les pistes de solutions	11
2.2.1 La survie à l'école	11
2.2.2 La réussite et le décrochage.....	11
2.2.3 La formation et l'emploi versus les besoins en main-d'œuvre	12
2.2.4 Autres	13
2.3 Les faits saillants	13
3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RÉGIONAL ET DURABLE	14
3.1 La mise en contexte	14
3.2 Les pistes de solutions	15
3.2.1 Le transport	15
3.2.2 L'entrepreneuriat.....	15
3.2.3 La décentralisation des pouvoirs	15
3.2.4 L'immigration	16
3.2.5 La protection de l'environnement	16
3.2.6 Autres	17
3.3 Les faits saillants	17
4. LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX	18
4.1 La mise en contexte	18
4.2 Les pistes de solutions	18
4.2.1 La prévention.....	18
4.2.2 La limitation de l'accroissement des dépenses	19
4.2.3 L'accessibilité.....	19
4.2.4 Le financement	19
4.3 Les faits saillants	20
5. LA FAMILLE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	21
5.1 La mise en contexte	21
5.2 Les pistes de solutions	21
5.2.1 Le soutien aux familles.....	21
5.2.2 La conciliation travail-famille	22
5.2.3 La retraite progressive.....	22
5.2.4 La contribution des aînés.....	22
5.3 Faits saillants	22
CONCLUSION	24
ANNEXE	25

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le dimanche 12 septembre 2004, à l'École nationale d'aéronautique de l'arrondissement Saint-Hubert à Longueuil, nous étions plus d'une centaine de citoyens et de leaders de la région de Longueuil à échanger sur les enjeux que représentent l'évolution démographique et l'état des finances publiques pour l'avenir du Québec.

Le Forum, Place aux citoyens de Longueuil, a donc suscité beaucoup d'intérêt. Les échanges fructueux qui y ont été tenus ont été colligés dans ce rapport qui, je l'espère, respecte le plus fidèlement possible l'essentiel des préoccupations et des solutions exposées par les participants.

Il est clairement ressorti que les citoyens et les leaders de Longueuil voient dans la protection de l'environnement un moyen de préserver la santé de la population. Que la prévention est un des moyens les plus efficaces pour limiter l'accroissement des coûts de santé. Que le parachèvement de l'autoroute 30 est non seulement une nécessité économique mais également une obligation environnementale compte tenu de l'impact de la congestion routière sur la pollution atmosphérique dans la région. Que l'accroissement du taux de natalité au Québec ne pourra se faire sans des mesures concrètes de soutien aux jeunes, aux couples et à la famille. Que la conciliation travail-famille est autant de la responsabilité du gouvernement que des entreprises. Que le développement de Longueuil passe par une plus grande équité avec les autres régions du Québec pour ce qui est du financement des services publics (notamment la santé et l'éducation) et des organismes de développement, tel la CRÉ Longueuil par exemple. Qu'il est primordial de diversifier les sources de revenus des établissements d'enseignement, sans pour autant les mettre en compétition ou toucher à la gratuité des services, mais davantage en soutenant l'offre de programmes de formation complémentaires et qui répondent aux besoins de formation des entreprises. L'établissement de liens étroits entre le secteur de l'éducation et des entreprises est considéré comme essentiel pour palier aux besoins des entreprises en ressources humaines qualifiées. L'immigration représente également une solution pour palier à ce besoin de main-d'œuvre qualifiée, mais exige toutefois des ressources particulières pour faciliter l'intégration et l'épanouissement des immigrants : un enjeu propre à la région de Longueuil.

Dans ce contexte, la volonté du gouvernement de décentraliser certaines activités de l'État et de remettre aux élus en région la responsabilité de la gestion de ces activités est bien perçue. Toutefois, ce transfert de compétences doit impérativement s'accompagner d'un transfert de ressources et du pouvoir de décision afin d'adapter les orientations gouvernementales aux singularités de la région.

À titre de Présidente de la Conférence régionale des élus de Longueuil, et au nom de tous ses membres, nous avons été heureux d'apporter notre contribution à la réflexion qui est menée partout au Québec.

La CRÉ Longueuil est récente, constituée en fait le 2 septembre dernier, mais elle est « toute là » pour servir le territoire de la Ville de Longueuil.

LA PRÉSIDENTE DE LA CRÉ LONGUEUIL,



NICOLE LAFONTAINE

LISTE DES ACRONYMES

ADN :	Acide désoxyribonucléique
ADRLSSSM :	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie
AMT :	Agence métropolitaine de transport
CDPQ :	Caisse de dépôt et de placement du Québec
CHSLD :	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CHUM :	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CLD :	Centre local de développement
CLSC :	Centre local de services communautaires
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
CPE :	Centre de la petite enfance
CRDM :	Conseil régional de développement de la Montérégie
CRÉ :	Conférence régionale des élus
CSDM :	Commission scolaire de Montréal
CSMV :	Commission scolaire Marie-Victorin
DEL :	Développement économique Longueuil
DPJ :	Direction de la protection de la jeunesse
HEC :	Hautes études commerciales
MENV :	Ministère de l'Environnement du Québec
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
MTQ :	Ministère du Transport du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petites et moyennes entreprises
PPP :	Partenariat privé-public
RAP :	Régime d'accession à la propriété
REÉÉ :	Régime enregistré d'épargne-étude
REÉR :	Régime enregistré d'épargne-retraite
SAQ :	Société des alcools du Québec

INTRODUCTION

Le Forum *Place aux citoyens* tenu le 12 septembre 2004 à Longueuil a réuni une centaine de citoyens, leaders et élus du territoire de la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ Longueuil). Les participants ont été invités à partager leurs réflexions avec les représentants du gouvernement du Québec.

Quoique la formule ait été jugée comme imparfaite par certains, de nombreux participants ont félicité le gouvernement pour cette initiative de consultation faisant intervenir directement les citoyens et les leaders élus et socio-économiques de la région.

L'importance de faire des mises au point quant à des enjeux aussi fondamentaux que les finances publiques et l'évolution démographique de la société québécoise, et ce, dans une intention de trouver des solutions à long terme est ressorti comme un axe de convergence entre tous les participants. Certains sont même d'avis qu'un tel exercice devrait être refait périodiquement et ce afin de maintenir vivante cette tribune d'information / sensibilisation que peuvent constituer inévitablement ces forums *Place aux citoyens*.

Ce rapport présente tout d'abord les préoccupations des participants ainsi que des pistes de solutions concernant les deux enjeux auxquels sont confrontés les Québécoises et Québécois, soit les changements en cours dans la démographie du Québec et l'état des finances publiques.

À partir de cette toile de fonds, dans un second temps, les participants au Forum ont émis leurs commentaires et exploré des pistes de solution pour chacun des quatre grands thèmes retenus, à savoir :

- L'éducation, la formation et l'emploi ;
- Le développement économique et durable ;
- La santé et les services sociaux ;
- La famille et le développement social.

Les pistes de solutions exposées ont fait l'objet d'une priorisation par la CRÉ Longueuil qui se trouve à la section *Faits saillants* de chaque thème.

1. LES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET DES FINANCES PUBLIQUES

La majorité des participants au Forum Place aux citoyens de la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ Longueuil), qu'ils soient citoyens, leaders ou élus sont d'avis que les données présentées par monsieur Shedleur, co-président du forum, reflètent bien la situation du Québec et que la démographie et les finances publiques constituent des enjeux importants pour la société québécoise. Toutefois, il est clairement ressorti que l'environnement devrait être considéré comme un enjeu tout aussi important.

En fait, les participants établissent une corrélation directe entre la situation environnementale du Québec et les enjeux démographiques et de finances publiques du Québec : la qualité de vie de la population étant intimement liée à la qualité de son milieu de vie.

En ce sens, pour les participants, une stratégie globale de développement du Québec qui ne serait pas durable serait sujette à engendrer des coûts socio-économiques (santé publique, prospérité économique, etc.) ne faisant qu'accentuer les problèmes liés à l'évolution démographique du Québec et à la précarité des finances publiques. C'est ce qui a fait dire à certains participants qu'il faudrait considérer les budgets consacrés à l'environnement, par exemple, comme étant une contribution dans la santé des gens et du Québec dans son ensemble.

Finalement, une telle stratégie de développement durable du Québec passera nécessairement par une meilleure éducation, les deux étant étroitement liés. Apprendre à respecter l'environnement, s'impliquer comme citoyens, favoriser la culture, vivre en santé, viser une meilleure employabilité, tous ces objectifs ont l'éducation comme dénominateur commun.

1.1. La mise en contexte des enjeux démographiques

La situation démographique inquiète les participants. Plusieurs ont indiqué qu'il faut revaloriser la famille. Les modifications apportées par l'actuel gouvernement à la politique familiale inquiètent les citoyens. Dans l'ensemble, la situation qui prévaut au Québec n'encourage pas les couples et les familles à avoir des enfants. Pour pallier aux problèmes de dénatalité et de vieillissement de la population, l'immigration et l'encouragement des personnes aptes à la retraite à rester actives sur le marché du travail constituent des solutions à envisager.

Par ailleurs, les jeunes ont besoin d'avoir confiance en l'avenir pour désirer fonder des familles. Or, il est clair que l'état de situation des finances publiques et du marché du travail (précarité des emplois, horaires de travail variables, etc.) ne sont guère facilitants à cet égard.

1.1.1 Les pistes de solutions

En réaction aux constats présentés, les participants ont identifié les pistes de solutions suivantes :

Le soutien à la famille

- Adopter d'une politique familiale de long terme.
- Donner à la région sa juste part en terme de places dans les Centres de la petite enfance (CPE).
- Simplifier la fiscalité des particuliers qui est trop complexe pour les jeunes familles.
- Abolir les crédits d'impôts remboursables sur la TVQ et les remplacer par un programme destiné aux familles monoparentales.

La contribution des aînés

- Développer un lien entre les jeunes et les personnes âgées plutôt que de les mettre en compétition.
- Réviser les lois et les règlements concernant l'âge d'entrée sur le marché du travail ainsi que l'âge de la retraite.
- Mettre en place des incitatifs pour conserver sur le marché du travail, ceux et celles qui envisagent de prendre leur retraite.
- Voir à promouvoir le retour au travail de retraités.

L'immigration

- Favoriser l'immigration de personnes francophones, jeunes, éduqués et /ou qualifiés.

Autre

- Instaurer une politique d'emploi qui contraint les entreprises à embaucher des jeunes.

1.2. La mise en contexte des enjeux des finances publiques

D'une part, les participants au forum ont traité des enjeux reliés aux finances publiques sur la base de la dette publique. À cet égard, il est mentionné que :

- La dette du Québec inquiète parce que les paiements qui lui sont affectés restreignent les marges de manœuvres du gouvernement pour investir et offrir des services aux citoyens;
- Il est impératif de prendre les mesures qui s'imposent pour rembourser le plus vite possible le capital emprunté;
- Le statu quo face à la situation n'est pas une approche viable et souhaitée;
- La situation actuelle n'est pas le fait d'un seul gouvernement, mais de tous les gouvernements précédents.

Les participants s'interrogent toutefois quant à la possibilité de faire vraiment quelque chose pour améliorer la situation, traduisant ainsi un certain sentiment d'impuissance.

D'autre part, les participants au forum ont également traité des enjeux reliés aux finances publiques sous l'angle des priorités et des choix de dépenses que font et feront les gouvernements en prévision du moment où la pression démographique sur la population active du Québec et sur les finances publiques sera à son plus fort, soit vers 2030.

À cet égard, les participants ont exprimé leurs fortes inquiétudes pour les secteurs de la santé et de l'éducation.

Les participants s'inquiètent également des projets d'investissement du gouvernement (le CHUM notamment) dans un contexte où le contrôle des coûts de ces projets semble de moins en moins possible (exemple, le métro de Laval). On reconnaît toutefois que dans certains secteurs (les infrastructures notamment), le gouvernement ne peut pas se désengager pour autant.

1.2.1 Les pistes de solutions

En réaction aux constats présentés, les participants ont identifié les pistes de solutions suivantes :

Réduction de la dette

- Revoir les priorités de dépenses.
- Instaurer une taxe spéciale et temporaire dédiée uniquement au remboursement de la dette et publier un relevé de compte (montant perçu par la taxe spéciale, remboursement effectué, solde à rembourser et le temps restant pour atteindre l'objectif fixé de réduction de la dette).
- Sensibiliser la population à l'importance et aux conséquences de la dette nationale.
- Corriger, d'une façon durable et non pas d'une manière ponctuelle à être renégoциée budget après budget, le déséquilibre fiscal existant entre le palier fédéral et le palier provincial.
- Étudier la pertinence ou non de baisser les impôts alors que les baby-boomers sont encore sur le marché du travail.

L'augmentation des revenus par d'autres moyens que la taxation

- Encourager les gens bénéficiaires de la sécurité du revenu à travailler, notamment en augmentant le salaire minimum;
- Taxer les revenus des institutions financières.
- Privatiser des sociétés d'État (pas les plus rentables) et affecter le produit de ces ventes au remboursement de la dette (le capital).
- Vendre toutes les sociétés d'État à la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ). Les sociétés comme Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec (SAQ) sont

suffisamment rentables pour financer la caisse de retraite des fonctionnaires et la Régie de rentes du Québec.

- Instaurer le libre-échange dans le marché intérieur canadien.
- Améliorer la gestion de la fonction publique pour éviter certaines aberrations soulevées par les participants (exemples : le coût de médicaments dans les centres de détention qui serait plus élevé que dans le réseau de santé ; le coût du sel pour déglacer les routes provinciales qui serait plus dispendieux que celui des villes ; etc.).
- Réaliser des économies d'échelle par le regroupement des achats des secteurs public, parapublic et des autres paliers de gouvernements (municipal et scolaire).
- Éviter les situations où il en coûte plus cher au gouvernement de fournir un service par le secteur public que s'il était offert par le secteur privé.
- Envisager les partenariats privés-publics (PPP) pour maintenir en état et développer les infrastructures.

Autres

- À défaut de régler le problème de la dette et/ou par principe de précaution en prévision du moment ou la pression démographique sur la population active du Québec et sur les finances publiques sera à son plus fort, créer une « caisse santé » et une « caisse éducation ».
- Répartir les revenus et les dépenses par région.
- Faire une campagne de sensibilisation pour informer la population que le Québec doit vivre selon ses moyens et que le gouvernement ne peut tout faire.
- Réduire de façon significative les dépenses rattachées aux citoyens qui vivent aux dépens de la société (sécurité du revenu, assurance-emploi, prisonniers, etc.).
- Publier à chaque mois le nombre exact d'assistés sociaux dans chaque région. Demander aux assistés sociaux de produire un plan de réinsertion au marché du travail et les moyens qu'ils préconisent pour ne plus vivre aux dépens de la société.
- Sensibiliser les entreprises et les organismes au rôle qu'ils peuvent jouer en matière de réinsertion des assistés sociaux.
- Mettre sur pied un programme avant-gardiste pour que les prisonniers ou responsables d'infractions ne soient plus à la charge du gouvernement (contribution à l'intérieur ou à l'extérieur des murs compensée par exemple par des privilèges d'ordre sociaux, récréatifs, etc.)
- Consulter la population par le biais de sondages régionaux quant à des projets d'augmentation de taxes, etc.
- Freiner les surenchères des syndicats.
- Surveiller les évasions fiscales.
- Repenser le système financier mondial et s'inspirer des États membres de l'Union européenne qui doivent respecter les accords du traité de Maastricht qui fixe le pourcentage maximal basé sur le PIB (dans leur cas 60 % du PIB).

1.3. Les faits saillants

De manière générale, les participants au forum reconnaissent qu'il existe une problématique particulière générée à la fois par l'impasse budgétaire et le déclin démographique du Québec. Les opinions quant aux façons d'y remédier sont toutefois partagées. Sans parler de consensus formel, les pistes de convergence ont été les suivantes.

Sur le plan de la démographie, les participants sont d'avis que la situation devrait se redresser dès l'instant où les conditions gagnantes pour faire des enfants et élever une famille seront davantage réunies (fiscalités et congés parentaux, conciliation travail-famille, endettement étudiant, garderies, etc.).

L'accroissement du nombre d'immigrants reçus constitue une solution envisageable au problème démographique et de pénurie de main-d'œuvre, mais il faut en contrepartie développer des mesures d'intégration et d'insertion adéquates.

Sur le plan des finances publiques, l'augmentation des revenus de l'État par le biais d'une plus grande efficacité économique, l'investissement, la création d'entreprises et d'emplois n'a pas particulièrement été mise de l'avant.

Les pistes de solutions envisagées visaient davantage l'efficacité de l'appareil de l'État, la réduction des dépenses et des coûts, la réduction de la dette, le partage équitable du fardeau fiscal entre les générations. Les recommandations suivantes ont fait davantage consensus :

- Corriger le déficit fiscal entre le palier fédéral et le palier provincial.
- En prévision de 2030, adopter dès maintenant un plan de remboursement de la dette dans le but de dégager les marges de manœuvres financières pour faire face à la situation. Envisager une taxe spéciale ou des réductions de dépenses à cet effet. Vendre certains actifs au besoin (Sociétés d'État).
- Recourir aux partenariats privé-public pour maintenir en état et développer les infrastructures.
- Recourir au privé pour dispenser à moindre coût certains services offerts par l'État.
- Assurer une meilleure gestion des dépenses publiques.
- Retarder l'âge de la retraite pour accroître la population active sur laquelle repose majoritairement le fardeau des finances publiques.
- Reporter les baisses d'impôts annoncées par souci d'équité intergénérationnelle.

2. L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Considérant les impacts de la situation démographique et des finances publiques sur le secteur de l'éducation, les participants au Forum *Place aux citoyens* de la CRÉ Longueuil craignent qu'à moyen et long termes, ce secteur écope des coupures budgétaires que le gouvernement pourrait être contraint de faire pour investir davantage en santé. Qui plus est, ils se disent préoccupés par l'accessibilité au système d'éducation et aux études supérieures sur l'ensemble du territoire québécois pour les prochaines générations, et ce compte tenu de la baisse du taux de natalité.

L'inquiétude est d'autant plus grande qu'il est reconnu que l'accessibilité à une scolarité de qualité est une condition de base à la compétitivité d'une économie dans l'actuel contexte de mondialisation. En ce sens, il est recommandé de considérer l'éducation et le système éducatif québécois comme un investissement collectif dans l'avenir de la société québécoise.

Une meilleure éducation engendre un meilleur niveau de vie de par l'impact direct qu'à un diplôme sur le revenu personnel. Cependant, il est mentionné que le niveau d'éducation se traduit également par de nombreux autres avantages pour la collectivité. Par exemple, une meilleure santé, une diminution de la criminalité, une meilleure employabilité, une citoyenneté plus active, etc.

Dans ce contexte, le problème du décrochage scolaire revêt une importance particulière et un défi à relever. Pour y remédier, il est proposé :

- De soutenir les activités sportives, parascolaires, culturelles à travers lesquelles l'élève va souvent trouver un sens à l'école;
- De responsabiliser davantage les parents dans l'éducation de leurs enfants et ce même s'ils sont nombreux à dire qu'avec les obligations, notamment financières, auxquelles les jeunes familles et les familles monoparentales font face, c'est une chose plus facile à dire qu'à faire;
- Mieux faire connaître le marché de l'emploi et le secteur de la formation professionnelle auprès des jeunes.

Des participants au forum expliquent également que l'endettement étudiant n'incite guère les jeunes à avoir des enfants.

Finalement, pensé dans les années 60 dans le contexte démographique et de finances publiques de l'époque, le système éducatif québécois devrait être actualisé afin de tenir compte de la situation démographique et financière actuelle du Québec.

Parler d'éducation c'est aussi parler de la réforme scolaire. Les participants déplorent le fait que la réforme au secondaire doit entrer en vigueur en 2005 et que les enseignants ne sont pas encore formés. La réforme est sans doute pertinente, mais les actions sont incohérentes. L'avenir et les changements reposent sur le savoir et pour le moment l'éducation est centrée sur la formation de travailleurs.

2.1 La mise en contexte

La décroissance démographique, de par le fait qu'elle affecte la fréquentation des écoles, a des impacts considérables sur une commission scolaire. C'est notamment le cas pour la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). La clientèle scolaire étant en décroissance, le maintien des services pour un plus petit nombre coûte donc plus cher par élève. Cette situation engendre des problèmes complexes de gestion qui requièrent l'intervention de l'État.

Venant s'ajouter à la problématique énoncée, la carte de défavorisation en vigueur depuis quatre ans, qui prend davantage en compte des indicateurs tels que la scolarité de la mère et l'activité économique des parents, prive également la CSMV d'allocations importantes pour répondre aux besoins de sa clientèle.

En matière de formation professionnelle, le contingentement constitue une problématique du système de l'éducation. À titre d'exemple, la CSMV n'est pas autorisée à offrir des programmes en santé parce que ces

programmes sont offerts ailleurs en Montérégie. Ces programmes offrent de nombreux débouchés en raison de la pénurie de main-d'œuvre vécue dans ce secteur. La CSMV est en mesure d'assurer la formation, dispose des places de stages requises, mais n'est pas encore autorisée à dispenser cette formation. Dans d'autres secteurs, le contingentement établi par le MEQ oblige la CSMV à refuser des élèves et ainsi à ne pas répondre aux besoins des entreprises. Il serait donc opportun de mettre en relation les institutions d'enseignement et les entreprises afin de répondre de manière plus spécifique à leurs besoins de formation. Dans certains autres cas, c'est carrément les formations offertes qui ne sont pas en lien avec les besoins de main-d'œuvre des entreprises.

À certains égards, la loi 90 qui demandait aux entreprises d'investir 1 % de leur masse salariale en formation a été bénéfique, mais elle a aussi fait en sorte que des entreprises ont eu recours à des travailleurs autonomes pour combler leurs besoins en main-d'œuvre.

Des participants reconnaissent que l'accessibilité aux études supérieures est plus grande, mais qu'elle s'accompagne également d'un nivellement fait par le bas par les universités.

Finalement, en ce qui a trait aux besoins en main-d'œuvre qualifiée, les participants soulignent que beaucoup d'immigrants européens détenteurs d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec sont contraints pour gagner leur vie d'occuper des emplois bien en dessous de leurs qualifications (des ingénieurs qui sont chauffeurs de taxis).

2.2 Les pistes de solutions

Les pistes de solutions proposées concernent la survie de l'école, la réussite et le décrochage, la formation et les besoins en main-d'œuvre. Une catégorisation a été faite afin de voir les différentes solutions proposées par des participants et qui vise un même sous-thème. Il peut même arriver que des propositions quant à un sous-thème soient en contradiction.

2.2.1 La survie de l'école

- Assurer un financement équitable des commissions scolaires.
- Resserrer les cartes de services des cégeps en attribuant des créneaux d'excellence pour ainsi développer des masses critiques d'étudiants dans des domaines d'études et faire preuve de complémentarité.
- Dans la formation technique et universitaire, valoriser l'intégration verticale permettant le regroupement, par exemple d'équipements, et la réalisation d'économies.
- Remplacer le mur à mur par une adaptation régionale.
- Intégrer l'industrie privée à l'école.
- Passer d'un financement des commissions scolaires basé sur la taxe foncière à un financement des écoles (primaires et secondaires) basé sur le nombre d'élèves.

2.2.2 La réussite et le décrochage

Les parents

- Responsabiliser les parents quant à l'importance de s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants.
- Alléger le fardeau financier des parents pour leur donner plus de temps pour suivre et s'impliquer auprès de leurs enfants;
- Dispenser de la formation en habiletés et compétences parentales.

La motivation

- Valoriser l'obtention d'un diplôme qualifiant.
- Augmenter le nombre de cours d'éducation physique.
- Favoriser le sport afin de faire des écoles primaires et secondaires des milieux de vie épanouissants.
- Revaloriser la place de la culture et des arts à l'école.
- Développer la formation en milieu de travail.

-
- Favoriser les expériences de type « travail – étude » avec pour double objectif d’actualiser les diplômes offerts en fonction des besoins des entreprises d’une part, et de permettre aux jeunes de démystifier le marché du travail, d’autre part.
 - Avoir recours aux nouvelles technologies de l’information et de communication et développer l’enseignement à distance.
 - Réorganiser les services d’orientation dans les écoles secondaires.
 - Organiser davantage d’activités portant sur le marché du travail.
 - Donner une visibilité aux jeunes qui réalisent des choses extraordinaires.

Le soutien

- Organiser dans les écoles primaires des activités d’entraide par les pairs des années supérieures.
- Doter les écoles primaires de ressources spécialisées (par exemple des orthopédagogues, psychologues, etc.).

La dette d’études

- Adopter un programme permettant aux étudiants universitaires de se consacrer totalement aux études et non à la conciliation travail-études (exemple : impôt post-universitaire).
- Instaurer une politique de gratuité progressive en lien avec les résultats académiques.

Divers

- Maintenir l’accessibilité aux cégeps en n’augmentant pas les frais de scolarité.
- Ne pas encourager la discrimination entre les milieux par le biais des « bulletins d’écoles ».
- Ne pas niveler par le bas les programmes de formation dans le but d’augmenter le nombre d’étudiants et de diplômés.
- Cesser de considérer l’éducation de façon « productiviste ».
- Donner le monopole exclusif de la taxation foncière aux municipalités afin de simplifier la perception de cette dernière.
- Abolir les élections scolaires (80 % des commissaires d’école sont réélus par acclamation et le taux de participation électorale a chuté depuis 30 ans jusqu’à 5 %) et confier le mandat au municipal.
- Laisser le libre choix aux couples sans enfants de payer la commission scolaire linguistique qu’ils souhaitent.
- Soutenir la publication dans les médias d’offres d’emplois destinés aux jeunes afin de mieux faire connaître ces offres.

2.2.3 La formation et les besoins en main-d’œuvre

- Revoir le système d’éducation actuel de sorte que chaque région ait une spécialité. Déterminer des spécialités dans les institutions d’enseignement collégial afin de concentrer les expertises.
 - Cesser d’offrir des programmes de formation dans des secteurs ne présentant pas de débouchés d’emploi.
 - Cesser de ne valoriser que le diplôme universitaire et valoriser en contrepartie la formation professionnelle et technique.
 - Permettre aux jeunes de faire plus de stage en milieu de travail.
 - Mettre en place une politique qui oblige les entreprises à investir dans les programmes de formation.
 - Impliquer les entreprises dans les programmes de formation technique et professionnelle.
 - Encourager les partenariats entre les universités et les entreprises afin de diminuer l’écart entre les besoins des entreprises et la formation dispensée.
 - Encourager les universités en région.
 - Adopter une politique ne permettant pas à nos diplômés de travailler à l’extérieur du Québec avant un certain nombre d’années (contrer l’exode de nos cerveaux).
 - Obliger les finissants universitaires à travailler au moins cinq ans au Québec avant de pouvoir aller travailler à l’extérieur de la province.
 - Encourager la formation continue pour pallier à la pénurie de main-d’œuvre.
 - Mettre sur pied des « universités alternatives » permettant un partage de l’expertise des aînés avec les jeunes.
-

L'intégration des immigrants

- Reconnaître les acquis (et la formation) des immigrants.
- Continuer la francisation des immigrants.
- Dans les entreprises, encourager la formation d'employés à devenir des « compagnons » d'immigrants (faire du compagnonnage).

2.2.4 Autres

- Créer un organisme non gouvernemental constitué de parents, de spécialistes en éducation et de représentants du gouvernement avec pour mandat d'étudier l'évolution de notre système public d'éducation et de faire des recommandations.
- Instaurer un régime d'épargne de style REÉR pour assurer le financement du système d'éducation.
- Revoir le financement de la formation supérieure en instaurant notamment un « impôt universitaire » qui servirait à rembourser les frais d'études une fois que la personne travaille.
- Dispenser des cours de savoir-vivre, de bonnes manières et de civisme.
- Donner un cours d'éducation à la citoyenneté en 4^e secondaire.
- Évaluer les institutions d'enseignement avec un bulletin qui mesurerait la qualité ; identifierait les problèmes, analyserait les raisons du taux d'échec.

2.3 Les faits saillants

Sans parler de consensus formel, les pistes de convergence en matière d'éducation, de formation et d'emploi ont été les suivantes :

Mesures pour les parents :

- Revoir les critères définissant les indices de défavorisation afin de mieux affecter les sommes destinées au soutien des parents défavorisés ou en détresse.
- Offrir la possibilité aux citoyens, par une réduction du fardeau fiscal, d'être plus présents auprès de leurs enfants.

Mesures pour les écoles et les commissions scolaires :

- Afin de maintenir l'accessibilité au système d'éducation public sur l'ensemble du territoire, faciliter la diversification des sources de revenus des écoles et des commissions scolaires. À cet égard, revoir les méthodes de taxation et de financement du système d'éducation, mais également mieux cibler les besoins de formation des entreprises et ouvrir les cursus en conséquence, tout en travaillant à la constitution des masses critiques nécessaires à l'efficacité du système (offres complémentaires d'un établissement à un autre).

Mesures pour les jeunes :

- Rapprocher l'école de son milieu, notamment des employeurs de manière à démystifier le travail et les différentes professions qui s'offrent aux jeunes.
- Soutenir les mesures favorisant la réussite scolaire et le goût d'apprendre.
- Renforcer la valeur des diplômes en maintenant des critères de réussites élevés.
- Accroître les ressources d'accompagnement des jeunes.
- Contrer l'endettement.

Mesures pour soutenir le marché du travail :

- Créer des partenariats entreprises – institutions d'enseignement de manière à adapter les formations dispensées aux besoins de formation des employeurs.
- Accroître la main-d'œuvre immigrante en favorisant la reconnaissance de leur diplôme (incluant si nécessaire, une mise à niveau des formations en fonction des exigences québécoises).
- Développer la formation universitaire, professionnelle et technique en région.

3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RÉGIONAL ET DURABLE

Les dimensions environnementales du développement économique préoccupent les participants au Forum. Ceux-ci s'expriment en faveur d'une vision intégrée du développement, c'est-à-dire qui tiendrait compte simultanément des dimensions économiques, environnementales et sociales du développement. En ce sens, les interventions des participants au forum s'inscrivaient dans une perspective de développement durable.

Deux secteurs ont été plus particulièrement mentionnés : la culture comme générateur de croissance économique et le transport comme solution à certains problèmes environnementaux.

3.1 La mise en contexte

Le transport est une priorité majeure pour le territoire de Longueuil, voire même pour l'ensemble de la Rive-Sud de Montréal. La congestion routière constitue un frein au développement global du territoire (famille, social, santé, économie, environnement). Le parachèvement de l'autoroute 30, voie de contournement de l'Île de Montréal, est une nécessité. Il faut considérer cet axe routier comme non seulement stratégique pour le territoire de Longueuil mais aussi pour l'ensemble du développement du Québec.

La question de l'immigration est soulevée et est qualifiée de phénomène important dans la région de Longueuil par les participants au Forum. Le cas de la CSMV qui compte, dans sa population scolaire, de plus en plus d'élèves d'origines diverses, d'abord concentrés à Brossard, mais de plus en plus répartie dans Longueuil, Greenfield Park et Saint-Hubert, et donné en exemple. La CSMV, en 2003-2004, comptait des élèves provenant de 118 ethnies différentes parlant 76 langues. À l'école secondaire Antoine-Brossard seulement, 105 ethnies et 68 langues ont été recensées. Parmi ces élèves se trouvent des enfants peu ou pas scolarisés qui, selon leur pays de provenance et la situation sociale qui a entraîné leur immigration, connaissent à leur arrivée des difficultés importantes d'intégration nécessitant des services d'accompagnement particuliers (s'échelonnant parfois sur plus d'une année scolaire) dont le financement n'est pas adéquat ni même assuré. L'arrivée continue d'élèves immigrants en cours d'année scolaire, laquelle nécessite l'ouverture de classes, l'organisation des services éducatifs et complémentaires appropriés, ne facilite pas également la situation. Finalement, au delà de l'intégration de l'élève, il faut aussi considérer les besoins liés à l'intégration sociale, économique et culturelle des parents, qui passe notamment par une meilleure francisation.

Cette particularité de la région de Longueuil amène des défis différents à relever que les autres régions n'ont pas et que le gouvernement doit reconnaître.

La Montérégie est aussi une terre d'accueil pour bien des Québécoises et des Québécois qui choisissent de quitter leur région natale. Les participants au forum croient que les crédits budgétaires accordés à la Montérégie ne suivent pas au même rythme que la croissance de sa population (iniquités interrégionales).

Dans un tel contexte, la mise en place de trois CRÉ sur le territoire administratif de la Montérégie, dont une pour le territoire de la Ville de Longueuil, est qualifiée d'intéressante en ce sens qu'elle permettra au territoire de la Ville de Longueuil d'avoir sa propre voie pour défendre ses intérêts particuliers dans le grand ensemble métropolitain et auprès du gouvernement du Québec. Des dossiers tels que ceux du parachèvement de l'autoroute 30, de l'aide à l'intégration des immigrants et de l'équité interrégionale en matière de services à la population et de financement du développement régional devraient en profiter.

Cependant, nombreux sont ceux qui sont préoccupés des implications qu'aura cette décision sur l'avenir du développement de la Montérégie en tant que région. Depuis 1985, la Montérégie a élaboré trois plans stratégiques de développement qui ont amené les intervenants à penser le développement de la région de façon intégrée, avec toutes les conséquences que cela a engendrées en matière de partenariats et de réseaux de collaboration. À cet égard, plusieurs sont préoccupés par le maintien des acquis et souhaitent que le gouvernement fasse connaître rapidement ses intentions quant à la constitution ou pas de régions administratives distinctes les unes des autres et autonomes en matière de planification et de développement régional.

Les participants reconnaissent qu'avec la mise en place des CRÉ et la décentralisation des pouvoirs auprès des élus municipaux, ceux-ci auront un meilleur contrôle du développement de leur région et les prises de décision devraient en être facilitées. Par contre, pour bien des citoyens, il demeure une confusion quant au rôle propre à chacun des intervenants impliqués dans le développement local et régional (Ville, agglomération, MRC, CMM, etc.).

3.2 Les pistes de solutions

En matière de développement économique, régional et durable, les pistes de solutions soumises par les participants traitent de transport, d'entrepreneuriat, de décentralisation des pouvoirs, d'immigration et de protection de l'environnement.

3.2.1 Le transport

- Compléter le parachèvement de l'autoroute 30.
- Réaliser le projet de train léger sur rail sur l'estacade du pont Champlain.
- Privatiser les autoroutes.
- Instaurer des péages pour l'accès aux ponts et aux autoroutes.
- Investir dans la maintenance des infrastructures (ex. : pont Champlain).

3.2.2 L'entrepreneuriat

- Favoriser la création de PME et l'entrepreneuriat.
- Octroyer des subventions aux régions pour qu'elles supportent la création de PME génératrices d'emplois.
- Cesser de subventionner les multinationales.
- Ne plus prêter de fonds sans garanties. Voir à instaurer un programme d'actions échangeables contre une garantie de prêt ou une subvention.
- Implanter, via le CLD, un programme dédié aux immigrants, et spécialement aux femmes immigrantes, en matière d'entrepreneuriat.
- Éviter le dédoublement des structures d'aide aux entreprises et privilégier le concept de guichet unique.
- Créer des fonds pour le pré-démarrage d'entreprises et les projets pilotes issus de recherches.
- Encourager la recherche et le développement.
- Faciliter le passage du stade de brevets à celui de la mise en marché de produits.
- Développer les exportations et diversifier les marchés d'exportation (ailleurs qu'aux États-Unis).
- Encourager la transformation secondaire et tertiaire.
- Effectuer des liens entre les différents fonds disponibles sur le territoire.
- Faire la promotion des entreprises d'économie sociale et les coopératives, notamment dans les cours d'administration à l'université.
- Subventionner les coopératives.
- Faire la promotion de l'achat local et des produits québécois.

3.2.3 La décentralisation des pouvoirs

- Remplacer le Conseil d'agglomération de Longueuil par une Communauté urbaine de Longueuil afin de garantir la transparence, l'imputabilité et la vie démocratique en imposant une décision selon une double majorité tel que prescrit par l'article 53 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal.
- Garantir que la CRÉ de Longueuil soit aussi représentative que celle de Laval qui comprend le maire, tous les conseillers municipaux et tous les députés provinciaux.
- Expliquer les intentions et les conséquences de la mise en place de trois CRÉ en Montérégie.
- Constituer un comité exécutif de la CRÉ Longueuil qui se réunirait cinq à six fois par année en public et qui serait composé du maire de la ville-centre, des maires des futures villes reconstituées, des députés provinciaux et de 12 représentants du milieu socio-économique. Cela permettrait une

saine représentativité des membres de la CRÉ Longueuil ainsi qu'un meilleur équilibre entre les élus et les membres de la société civile.

- Mettre en place une chambre exécutive avec des représentants élus des régions pour se préoccuper des enjeux régionaux.
- Assurer la continuité des plans stratégiques de développement de la Montérégie qui ont été faits dans le passé afin de faire un développement harmonieux.
- Mettre sur pied des comités consultatifs thématiques de citoyens (environnement, etc.) sous la responsabilité de la CRÉ.
- Éviter le mur à mur en matière de développement régional.
- Réduire le nombre d'entités auxquelles les citoyens du territoire de la CRÉ Longueuil appartiennent afin d'accroître le sentiment d'appartenance et de donner le goût aux citoyens de s'impliquer (il existe le quartier du conseiller municipal, l'arrondissement ou la ville, la MRC, la CMM, la commission scolaire, la région touristique de la Montérégie, la région administrative de la Montérégie, le territoire de la CRÉ Longueuil, le comté provincial, le comté fédéral, le territoire de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie (ADRLSSSSM), le territoire de CLSC, etc.).
- Accorder aux municipalités le monopole exclusif de la taxation foncière sur son territoire et abolir la taxation scolaire afin d'établir un guichet unique pour l'impôt foncier.
- Confier la gestion du réseau autoroutier aux régions en leur transférant les pouvoirs et les leviers financiers.
- Régionaliser la gestion du transport en commun.
- Tirer de l'exploitation des ressources naturelles, un revenu pour les régions (ristournes).
- Fusionner l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à la CMM afin d'éliminer le dédoublement de structures et unifier le commandement.
- Informer les citoyens de l'existence et du rôle des différents organismes régionaux de développement.
- Créer un poste pour un représentant du secteur de la culture à la CRÉ Longueuil.

3.2.4 L'immigration

- Reconnaître les acquis des immigrants et faire des pressions en ce sens sur les ordres professionnels.
- Évaluer à priori la formation et les acquis des personnes immigrantes.
- S'assurer que les immigrants soient bien informés des mesures d'aide à l'insertion et à l'intégration socio-économiques des immigrants: la francisation, la connaissance des services publics offerts aux citoyens, la formation pour l'employabilité, le logement.
- Accroître les ressources humaines et financières dédiées à l'intégration des immigrants de manière à répondre aux besoins spécifiques de Longueuil.
- Développer la concertation des différents réseaux et organismes communautaires en liens avec l'immigration.
- Évaluer et revoir les associations d'aide aux immigrants (missions, mandats, services, etc.).
- Former les entreprises à l'intégration des immigrants.
- Instaurer un programme de parrainage des nouveaux immigrants par des retraités.
- Mettre sur pied un programme de compagnonnage entre employés et immigrants au sein d'une même entreprise afin de faire une mise à niveau des compétences et faciliter l'intégration.
- Ajouter aux programmes de subvention aux entreprises, une obligation d'embauche d'immigrants.
- Accroître l'immigration francophone et obtenir au Québec des pouvoirs exclusifs en la matière.

3.2.5 La protection de l'environnement

- Développer une culture de développement durable.
 - Obtenir un engagement du gouvernement en matière de développement durable.
 - Interdire la coupe à blanc et instaurer une obligation de reboisement aux compagnies d'exploitation forestière.
 - Développer des sources de production énergétique non polluantes.
 - Nationaliser l'exploitation commerciale de l'eau et créer un organisme indépendant qui verrait à sa gestion.
-
-

- Transférer au palier régional la responsabilité de la mise en valeur des ressources naturelles dites régionales (mines) et laisser au palier national la gestion des ressources naturelles dites « globales » (eau).

3.2.6 Autres

- Revoir le mode de perception de la TVQ pour le simplifier.
- Cesser de rembourser une partie des taxes de vente aux entreprises.
- Revoir la tarification de l'eau potable à Longueuil afin qu'elle soit uniforme peu importe l'usage (industriel, commercial ou résidentiel).
- Abolir le poste de vérificateur général au palier municipal au profit du vérificateur général du Québec qui veillerait à l'application d'indicateurs de performance aux municipalités.
- À long terme, éliminer la taxe de vente du Québec qui sera plus difficile à percevoir avec le commerce électronique.

3.3 Les faits saillants

En matière de développement économique, il appert important d'investir dans les transports et de recourir aux partenariats privé-public à cette fin. Plus spécifiquement, le parachèvement de la voie de contournement de l'Île de Montréal qu'est l'autoroute 30, et la réalisation du projet de système léger sur rail dans l'axe du pont Champlain, sont identifiés comme étant prioritaires.

L'entrepreneuriat, l'exportation, la recherche et le développement, et la création d'entreprises coopératives et d'économie sociale sont les secteurs par lesquels les participants entendent le développement économique de la région et du Québec.

En matière de développement régional, c'est le projet de décentralisation de l'actuel gouvernement qui retient l'attention. À cet égard, l'adaptation des interventions de l'État aux spécificités de la région est soulignée, notamment en matière d'immigration et d'éducation qui sont des domaines prioritaires d'intervention pour Longueuil. Les participants sont également soucieux de la représentation des citoyens au sein des structures de développement régional, notamment avec la venue prochaine d'un conseil d'agglomération. Une simplification des différentes structures d'appartenances (administratives et politiques) devrait être faite afin d'encourager la participation des citoyens, et le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté.

Finalement, les thèmes de l'environnement et du développement durable ne sont pas traités en terme de priorités mais d'enjeux pour l'avenir du Québec, au même titre que la démographie et les finances publiques, c'est une question de qualité de vie. Finalement, l'exploitation commerciale de l'eau est préconisée mais sous la responsabilité de l'État.

4 LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Avec la baisse du taux de natalité et le vieillissement de la population, les dépenses publiques exerceront une pression financière de plus en plus importante sur la population active du Québec. Dans un tel contexte, les jeunes considèrent qu'il serait inapproprié de procéder aux baisses d'impôts proposées par l'actuel gouvernement. Tant pour les jeunes que pour les aînés, l'équité intergénérationnelle est importante si bien qu'ils considèrent incohérent cette volonté d'abaisser les impôts alors que les *baby-boomers* sont encore sur le marché du travail.

La prévention est le moyen à privilégier pour diminuer l'accroissement des dépenses en santé. Les gens reconnaissent la qualité des soins de santé dispensés au Québec.

4.1 La mise en contexte

La Montérégie est sous-financée en matière de santé et de prévention et de manière globale, la Montérégie n'est pas financée équitablement par rapport aux autres régions du Québec, considérant l'importance de sa population et la taille de son territoire. Le gouvernement doit enfin reconnaître cette situation particulière à la région.

En matière de prévention, la collaboration entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux est essentielle. Cependant, compte tenu de la rareté des ressources humaines dans les CLSC (infirmières, travailleurs sociaux) il est difficile de concrétiser cette collaboration.

Dans un contexte de désinstitutionnalisation, les commissions scolaires se voient dans l'obligation d'assumer la scolarisation d'élèves plus lourdement handicapés ou en grande difficulté. Les ressources financières tout comme l'organisation du travail n'ont pas pour autant été ajustées. Qui plus est, il existe un manque de ressources spécialisées : pédopsychiatrie (attente de 18 mois), orthophonistes (besoin de recruter à l'extérieur du pays). Ce qui entraîne un alourdissement des problématiques de certains jeunes dans les classes.

La région compterait le nombre de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) le plus élevé au Québec (près de 7 500 signalements) et la carence de financement accordé aux soins de première ligne cause des tords irréparables. Des situations critiques auraient pu être évitées s'il y avait prise en charge des jeunes avant qu'un signalement ne devienne impératif.

4.2 Les pistes de solutions

Lorsqu'il est question de la santé et des services sociaux, les pistes de solutions soumises par les participants concernent principalement la prévention, la limitation de l'accroissement des dépenses, l'accessibilité aux services et le financement. Une vision intégrée de ces pistes de solution est toutefois requise pour obtenir les résultats souhaités.

4.2.1 La prévention

- Augmenter les périodes d'éducation physique dès le primaire en vue de voir naître une culture de la santé.
- Implanter plus rapidement la décision gouvernementale d'augmenter le nombre d'heures par semaine d'éducation physique à l'école.
- Investir dans la promotion de saines habitudes de vie et éduquer en ce sens.
- Intervenir dès la petite enfance, à même les services de garde, pour inculquer de saines habitudes et faire du dépistage précoce.
- Encourager les personnes âgées à être actives, notamment par le biais du bénévolat et du mentorat, et ce afin de diminuer le risque de maladies et les comportements liés à la sédentarité et à l'isolement.
- Accroître l'activité physique chez nos aînés et étudier les mesures pouvant être prises en la matière.
- Encourager l'activité physique chez les citoyens par le biais de mesures fiscales (rendre déductibles les abonnements à un centre sportif).

-
- Considérer la protection de l'environnement comme une mesure de santé publique.
 - Interdire la vente et l'utilisation de pesticides.
 - Lutter contre la pauvreté.
 - Instituer une enquête publique à travers tout le Québec sur les Centres jeunesse et sur chaque instance de la DPJ.
 - Évaluer dans quelle mesure la médecine alternative peut être intégrée comme moyen d'intervention et de prévention en santé.
 - Subventionner le sport.
 - Taxer les activités nuisibles à la santé (alimentation rapide, alcool, cigarettes, etc.).

4.2.2 La limitation de l'accroissement des dépenses

Administration de la santé :

- Centraliser l'information du dossier médical sur une carte à puces.
- Réduire les effectifs de l'administration de la santé.
- Doter les établissements de santé d'indicateurs de performance.
- Étudier les possibilités de décentraliser la gestion et le contrôle du système de santé en région pour une plus grande efficacité et adaptation aux besoins des régions.

Coût des médicaments :

- Encourager le recours aux médicaments génériques.

Sensibilisation aux coûts de santé :

- Faire payer les usagers des services de santé et les rembourser par la suite afin qu'ils prennent conscience des coûts des services reçus.
- Demander une signature des usagers de la carte d'assurance-maladie et envoyer un état de compte symbolique.
- Instaurer le concept de ticket modérateur.

4.2.3 L'accessibilité

- Faire une meilleure planification des besoins en main-d'œuvre dans le domaine de la santé et optimiser l'utilisation des ressources en place.
- Désengorger le système en permettant aux médecins qui ont atteint leur « quota de patients », de pratiquer auprès de patients qui accepteraient de défrayer les coûts des soins reçus.
- Obliger les étudiants et les diplômés en médecine à travailler au Québec une période de temps déterminée avant de pouvoir aller pratiquer à l'extérieur de la province s'ils le désirent.
- Faire un retour aux soins à domicile en imposant aux usagers des frais additionnels.
- Allonger les heures d'ouverture des CLSC : 24 heures par jour, sept jours sur sept.
- Investir dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) dans le but de libérer des lits dans les centres hospitaliers.
- Financer équitablement les soins de santé en Montérégie.
- Abolir le poste d'ombudsman dans les hôpitaux et dans le réseau de la santé au profit du protecteur du citoyen du Québec.

4.2.4 Le financement

- Mettre en place un budget distinct pour la santé.
- Aller chercher au fédéral la part du Québec en santé.
- Charger des frais d'utilisation aux personnes ayant un revenu annuel supérieur de 30 000 \$.
- Permettre aux gens de contribuer à un régime d'accès ou d'épargne pour la santé (comme un REÉR, un RAP, un REÉÉ), le cas échéant ou le gouvernement venait à privatiser certains services.
- Permettre les partenariats privé-public.
- Accélérer le remboursement de la dette publique afin de dégager des marges de manœuvre pour 2030.
- Réviser les services offerts à l'intérieur du programme public de soins de santé.

- Considérer le système public de santé comme une assurance santé où ceux qui ont des comportements à risque paieront davantage pour obtenir les services offerts (instaurer le principe de l'utilisateur payeur).
- Instaurer une taxe de 1 % à la consommation pour financer la santé.

4.3 Les faits saillants

En matière de santé, les participants reconnaissent l'importance de la prévention pour prévenir les problèmes et réduire les coûts. La promotion de saines habitudes de vie, en particulier l'activité physique autant auprès des jeunes, que des adultes et des aînés, est valorisée. Certains préconisent carrément de taxer les activités nuisibles à la santé (tabac, « fast food », alcool, etc.). Dans la même veine, la protection de l'environnement est considérée comme une mesure de santé publique.

La résolution du problème de déficit fiscal entre le palier fédéral et le palier provincial est ciblée pour résoudre en partie le problème du financement du système de santé. Cependant, l'administration des soins de santé devrait également être revue (planification et organisation des ressources, réduction des effectifs administratifs, informatisation des dossiers des patients, décentralisation des budgets et de la gestion, etc.).

Un certain nombre de solutions visent spécifiquement la réduction des coûts et la responsabilisation du citoyen face à l'utilisation du système de santé (l'application d'un ticket modérateur, la prescription de médicaments génériques, l'instauration d'un « relevé de compte », le recours au secteur privé, la révision des soins offerts gratuitement, etc.).

Finalement, sur le plan de l'accessibilité aux services de santé, c'est le sous développement des services en Montérégie et à Longueuil qui est décrié. La région réclame l'équité en la matière avec les autres régions du Québec, et ce en regard à sa population et nonobstant sa proximité du grand centre que représente Montréal. D'autres recommandations touchent plus spécifiquement les heures d'ouverture des CLSC, le développement des centres de santé de longue durée pour désengorger le réseau, la mise en place d'un système privé de soin de santé payé par les utilisateurs.

5. LA FAMILLE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Dans le cadre du Forum, les participants se sont montrés principalement préoccupés par les problématiques de conciliation travail-famille notamment dans le secteur des services (temps partiel et horaires variables) et du commerce du détail (heures d'ouverture prolongées).

5.1 La mise en contexte

Dans un contexte socio-économique qui encourage les études post secondaires et le travail des deux conjoints, l'endettement étudiant de même que la pénurie de places en CPE n'encouragent pas les couples à avoir des enfants.

La fiscalité et les mesures de soutien aux familles sont inadéquates. Par exemple, plusieurs participants trouvent déplorable le fait qu'il en coûte plus cher de garder ses enfants que de les faire garder.

La population de travailleurs autonomes croît rapidement et d'ici quelques années, 50 % de ces entrepreneurs individuels seront des femmes sans aucune sécurité financière. Cette situation préoccupe grandement l'auditoire.

Les problématiques d'isolement et de mobilité que vivent les aînés sont préoccupantes. Cependant, ceux-ci sont également actifs et rarement dépourvus de projets et de ressources.

5.2 Les pistes de solutions

Les citoyens, les leaders et les élus de Longueuil ont insisté sur l'importance de valoriser et de supporter la famille notamment par le biais de la conciliation travail-famille, de la contribution des aînés et de la retraite progressive des aînés. Les pistes de solutions proposées sont les suivantes.

5.2.1 Le soutien aux familles

Valoriser la famille

- Se doter d'une politique familiale de long terme (incluant un volet sur la natalité) visant entre autre à donner le goût aux jeunes d'avoir des enfants. Consulter à cet effet les pays qui ont adopté une politique familiale qui a porté fruit.
- Aider les couples à fonder des familles en les supportant dans leurs démarches et en facilitant l'adoption.
- Accroître les habiletés parentales par de la formation appropriée.
- Faire une campagne de sensibilisation sur l'importance de la famille.

Des incitatifs financiers

- Mettre en place les conditions nécessaires pour permettre aux parents qui le souhaitent de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants (actuellement, il est plus avantageux d'envoyer son enfant à la garderie que de demeurer à la maison avec lui). À cet égard, voir à tenir compte de l'âge des enfants dans la fiscalité des familles.
- Modifier le congé parental en augmentant le pourcentage du salaire octroyé (congé parental actuel : 55 % du salaire).
- Établir la tarification des garderies en fonction du revenu familial.
- Retirer les taxes sur les couches et les vêtements pour enfants, de même que sur les activités familiales.
- Étudier plus en détail la corrélation pouvant exister entre l'endettement étudiant et la propension des jeunes à avoir des enfants.

Du temps de qualité avec les enfants

- Mettre plus de souplesse dans le réseau des garderies (CPE) afin de mieux répondre aux besoins des parents.
-
-

-
- Augmenter le nombre de semaines annuelles de vacances de deux semaines à quatre semaines et obliger les travailleurs à prendre leurs vacances.
 - Permettre aux deux parents de bénéficier d'un congé parental en même temps et ce sans pénalité pour le parent qui choisirait de rester à la maison.
 - Augmenter la durée du congé parental d'un an à trois ans.
 - Modifier les normes du travail afin que le père puisse avoir cinq jours de congés payés lors de la naissance de son enfant.

Le travail

- Réduire les listes d'attente pour obtenir une place dans un CPE.
- Adapter la loi sur les normes du travail aux nouvelles réalités du marché du travail (travail autonome, travail atypique).
- Encourager la stabilité d'emplois.
- Amener les employeurs à faire preuve de plus de flexibilité.
- Faciliter le travail à domicile.
- Évaluer la faisabilité de la décroissance des heures de travail en analysant l'exemple de la France.
- Fixer un nombre d'heures maximum de travail quotidien.

5.2.2 La conciliation travail-famille

- Sensibiliser les gens à l'importance de la conciliation travail-famille (valeurs, santé, éducation, etc.).
- Modifier la loi sur les heures d'ouverture des commerces dans une optique de conciliation travail-famille.
- Encourager, par des incitatifs appropriés, les entreprises qui ne favorisent pas le travail atypique à offrir un service de garde en milieu de travail.
- Contraindre les employeurs à donner des heures de travail fixes aux employés à temps partiel plutôt que de disperser dans la semaine les heures de travail.
- Amener les entreprises à faire preuve de flexibilité face à l'employé qui a des responsabilités parentales et familiales.

5.2.3 La retraite progressive

- Retarder l'âge de la retraite.
- Modifier l'âge de la retraite au sens du programme des rentes du Québec.
- Obliger les assureurs à couvrir les personnes âgées qui souhaitent continuer de travailler.
- Développer le partage de l'expertise des plus âgés aux plus jeunes en évitant de les mettre en compétition.

5.2.4 La contribution des aînés

- Faire connaître et reconnaître l'implication et la contribution sociale des aînés.
- Valoriser le bénévolat des personnes âgées.
- Encourager les aînés à s'impliquer auprès des familles et dans les écoles (par exemple, la lecture auprès des enfants).
- Valoriser l'expertise des aînés.
- Encourager la construction de maisons intergénérationnelles dans les municipalités.

5.3 Les faits saillants

Sans parler de consensus formel, les pistes de convergence ont touché essentiellement le soutien aux familles et à la valorisation de la contribution des aînés à la société.

Ainsi, le projet de doter le Québec d'une politique familiale à long terme (incluant un volet sur la natalité) visant à donner le goût aux jeunes d'avoir des enfants et de fonder une famille constitue une priorité. Cette politique devrait intégrer des mesures fiscales en lien avec les nouvelles réalités socio-économiques que sont les familles

monoparentales et la précarité des emplois. De plus, l'importance de développer des mesures pour permettre à ceux qui souhaitent rester avec leurs enfants au lieu de retourner sur le marché du travail est soulignée. Le prolongement des congés parentaux et l'assouplissement des modes de gestion des places en CPE constituent des solutions proposées à cet égard.

Les mesures de conciliation travail-famille, développées conjointement avec les employeurs, constituent également un champ prioritaire d'intervention. Parmi les mesures envisagées, notons l'augmentation du nombre de semaines de vacances, les services de garde en milieu de travail, la réduction des semaines de travail et le réaménagement des heures de travail, notamment dans le secteur du commerce où la présence des femmes est notable.

En matière de soutien aux familles, la condition des aînés doit également être prise en compte. Au-delà des besoins spécifiques des aînés liés à la santé et au transport et qui nécessitent l'accompagnement de leurs enfants, en retour, les aînés devraient également être valorisés à travers des activités d'accompagnement et de suivi des enfants à l'école et dans les loisirs. Finalement, la retraite progressive, le bénévolat et la mise en valeur de l'expertise des aînés sont considérés comme des champs d'interventions qui devraient être soutenus par le gouvernement et la communauté.

CONCLUSION

Le Forum Place aux citoyens de Longueuil a été un succès et a donné lieu à des réflexions approfondies, dans un temps limité. C'est essentiellement grâce à la participation et à l'implication des citoyens et des leaders de la région qu'il en fut ainsi.

Ce rapport et ses recommandations seront maintenant déposés et présentés au Premier Ministre et à l'ensemble des présidents des CRÉ du Québec le 29 septembre prochain et lors du grand Forum national prévu les 12, 13 et 14 octobre 2004.

Les efforts de la CRÉ Longueuil vont maintenant consister à explorer les pistes de solutions qui ont été formulées dans le cadre du Forum. Celles-ci vont constituer une première base de réflexion pour bâtir le futur plan d'action quinquennal de développement du territoire de la CRÉ Longueuil.

Cependant, il apparaît clair que pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens, et positivement aux attentes du gouvernement, il devient impératif que les leviers de développement soient pertinents. Un premier pas en cette direction serait de réaliser l'équité interrégionale dans le financement des services publics et du développement régional.

À cet égard, et plus spécifiquement pour la CRÉ Longueuil, cela signifie d'obtenir un financement au moins comparable à celui des autres CRÉ du Québec qui ont une population et des responsabilités équivalentes, soit un financement d'environ 1,6 million \$ par année.

À titre de Présidente de la Conférence régionale des élus de Longueuil, et au nom de tous ses membres, nous avons été heureux d'apporter notre contribution à la réflexion qui est menée partout au Québec. Nous tenons à remercier le gouvernement pour son initiative et nous entrevoyons avec beaucoup d'enthousiasme les prochaines collaborations.

ANNEXE**Questions posées aux participants :***Situation financière et changements démographiques :*

1. Vos réactions et préoccupations face à l'état des finances publiques du Québec.
2. Vos réactions et préoccupations face aux perspectives démographiques du Québec.

Éducation, formation et emploi :

1. Comment les citoyens, les élus, les leaders et l'État peuvent-ils faire équipe pour élargir la vocation des institutions scolaires de leur région ?
2. Considérant les besoins en main-d'œuvre, quelles mesures permettraient de mettre pleinement à profit les compétences et le potentiel des jeunes Québécois dans le développement de votre région ?

Développement régional, économique et durable :

1. Quelles sont, dans votre région, les responsabilités qui vous seraient nécessaires pour réussir votre développement ?
2. Concrètement, avons-nous un intérêt à ce que la mise en valeur des ressources naturelles, telle que l'eau, soit davantage prise en charge par le palier régional ?
3. Comment et à quelles conditions l'immigration peut-elle répondre aux besoins en main-d'œuvre et de développement social et économique de votre région ?

Santé et services sociaux :

1. Comment les citoyens, les élus, les leaders et l'État peuvent-ils faire équipe pour privilégier la prévention et réduire la pression sur les services de santé et les services sociaux ?
2. Les citoyens accepteraient-ils que l'on établisse un budget particulier à la santé, qui soit distinct du reste du budget gouvernemental et pourvu de sources de financement propres ?

Famille et développement social :

1. Les citoyens, les élus, les leaders et l'État peuvent-ils faire équipe pour soutenir les jeunes travailleurs et travailleuses qui souhaitent avoir des enfants ?
2. Les retraités qui souhaitent s'engager socialement trouvent-ils leur place dans votre région ?